

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02560 Numéro SIREN : 820 470 334 Nom ou dénomination : AB BATIMENT

Ce dépôt a été enregistré le 18/01/2024 sous le numéro de dépôt 1157

AB BATIMENT
SARL AU CAPITAL DE 30 000,00 €
2 RUE GALVANI
91300 MASSY
RCS EVRY 820470334

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY

	Le : 18 JAN. 2024 Numéro : 157
---	-----------------------------------

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LA GERANCE EN DATE DU 24/07/2023

Le 24/07/2023, l'assemblée de la Société a pris les décisions unanimes portant sur l'ordre du jour suivant :

- APPROBATION DES COMPTES ANNUEL CLOS AU 30/06/2023

L'assemblée est présidée par M AZZAFZAF MOHAMED gérant de la Société.

En présence de :

- M AYOUB HASNAIN

AH

AM



Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport établi par la gérance,
- Le texte des résolutions proposées,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires sont tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Puis, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 30/06/2023

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

L'exercice clos au 30/06/2023 fait apparaître un Chiffre d'affaire de **1 957 834 €** avec un total de bilan de **496 659 €**

les bénéfices de l'exercice, qui se montent à **178 851 €**, sont affectés au compte report à nouveau

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité

Le président confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2023

cerfa

N° 11084*24

Exercice ouvert le	01/07/2022	et clos le	30/06/2023	Régime simplifié d'imposition	☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
AB BATIMENT - SIREN : 820470334					
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
2 RUE GALVANI 91300 MASSY FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		☐
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	244 596	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	42 500			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%		
PV à long terme imposables à 0%			PV exonérées (238 quinquies)		
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
Entreprise nouvelle, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Bénéfice ou déficit exonéré	Plus values exonérées relevant du taux de 15%				
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F	CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G	ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4				
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :					☐
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					☐
H	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Si oui, indication du logiciel utilisée		
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	☐	Visiteur conventionné
Examen de conformité fiscale (ECF)			☐	Nom du prestataire ECF	

17/07/23

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

						Si déposé néant, cochez la case : ☒					
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a					
		payées par un établissement chargé du service des titres				b					
Montant des distrb. correspdt à des rémunérations ou à des avantages d'l la sté ne désigne pas les bénéficiaires						c					
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d					
Montant des autres distributions:						e					
						f					
						g					
						h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j					
Montant des revenus répartis						Total (a à h)					
J RÉMUNÉRATIONS NETTES, VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS											
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées							
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
				Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires		Remboursements	
K DIVERS :											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)									
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages									
		MVLt imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %			
		MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
		MVLt imputée sur les PVLT de l'exercice									
		MVLt réalisée au cours de l'exercice									
		MVLt restant à reporter									
M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS											
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus délivrés											

1. BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise AB BATIMENT - SIREN : 820470334						
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12					Néant ☐	
				Exercice N clos le 30/06/2023	N-1	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)	AA			
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB	AC		
		Frais de développement	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		autres immos incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL	AM		
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	AS	63 111	61 177
		Autres immos corporelles	AT	AU	25 675	34 318
		Immos en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	Immobilisations financières (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières		BH	BI			
Total (II)		BJ	BK	88 786	95 495	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	92 452	51 499
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU	72 090	80 125
	Créances	Avances et acomptes sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	BY	76 533	87 188
		Autres créances (3)	BZ	CA		
	Divers	Capital souscrit appelé, non versé	CB	CC		
		V.M.P. (dont actions propres:)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	CG	160 089	144 510
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH	CI			
	Total (III)	CJ	CK	401 164	363 322	
	Frais d'émission d'emprunts à évaluer (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif (VI)	CN				
	Total général (I à VI)	CO	1A	88 786	496 659	
(1) Droit au bail			CP			
(2) à moins d'un an			CP			
(3) à + d'1 an			CR			
Clause de réserve de propriété - immob.			stocks		créances	

2. BILAN – PASSIF avant répartition

CGFP N° 2051-SD

Désignation de l'entreprise					AB BATIMENT - SIPEN : 820470334		Néant ☐		
					Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé : 30 000)				DA	30 000	30 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB				
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence EK)				DC				
	Réserve légale (3)				DD	3 000	3 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE				
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours) B1)				DF				
	Autres réserves (dont relat. achat œuvres orig. artistes vivants) EJ)				DG	8 115	8 115		
	Report à nouveau				DH	152 177	109 412		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	178 851	144 909		
	Subventions d'investissement				DJ				
	Provisions réglementées				DK				
	TOTAL (I)				DL	372 143	295 436		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM				
	Avances conditionnées				DN				
	TOTAL (II)				DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				OP				
	Provisions pour charges				OQ				
	TOTAL (III)				OR				
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS				
	Autres emprunts obligataires				DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU				
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs) EI)				DV				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	88 132	101 543		
	Dettes fiscales et sociales				DY	36 384	70 676		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ				
Compte de régul.	Autres dettes				EA				
	Produits constatés d'avance (4)				EB				
TOTAL (IV)				EC	124 516	172 219			
Ecart de conversion passif				ED					
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	496 659	467 655			
Renvois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B				
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C			
			- Écart de réévaluation libre			1D			
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E			
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF				
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG				
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH				

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

OGFIP N° 2052-SO

Désignation de l'entreprise : AB BATIMENT - SIREN : 820470334							Néant ☐	
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB		FC		
	Production vendue - biens	FD		FE		FF		
	Production vendue - services	FG	1 957 834	FH		FI	1 643 672	
	Chiffre d'affaires nets	FJ	1 957 834	FK		FL	1 643 672	
	Production stockée					FM		
	Production immobilisée					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)					FR	1 957 834	1 643 672
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	44 299	24 102
	Variation de stocks (marchandises)					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	455 657	490 038
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)					FV	1 604	1 577
	Autres achats et charges externes (3) (8bis)					FW	683 771	541 423
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	35 210	28 175
	Salaires et traitements					FY	294 113	201 399
	Charges sociales (10)					FZ	146 216	104 882
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements			GA		
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE		
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)					GF	1 660 870	1 391 596
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	296 964	252 076
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	9 868	9 015	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)					GU	9 868	9 015	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	-9 868	-9 015	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)					GW	287 096	243 061	

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : [AB BATIMENT - SIREN : 920470334]				Néant ☐					
				Exercice N		Exercice N-1			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA					
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			HB					
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC					
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD					
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			HE					
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			HF					
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG					
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH					
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI					
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ					
Impôts sur les bénéfices (X)				HK	108 245	98 152			
Total des produits (I + III + V + VII)				HL	1 957 834	1 643 672			
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 778 983	1 498 763			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)				HN	178 851	144 909			
RENVIS :									
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO					
(2) Dont produits de locations immobilières				HY					
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))				IG					
(3) Dont crédit-bail mobilier				HP					
(3) Dont crédit-bail immobilier				HO					
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))				IH					
(5) Dont produits concernant les entreprises liées				IJ					
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK					
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)				HX					
(8ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octes)			RC					
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD					
(9) Dont transferts de charges				A1					
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)				A5					
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences				A3					
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences				A4					
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles									
			facultatives	A8		obligatoires	A9		
dont cotisations facultatives Madelin			A7		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8	
(7) Détail produits et charges exceptionnels				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Charges antérieures		Produits antérieurs			

5. IMMOBILISATIONS

DOFIP N° 2054-S0

Désignation de l'entreprise : <u>AB BATIMENT</u>										Néant ☐				
CADRE A - IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations						
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains							KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre		dont composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui		dont composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions		dont composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					dont composants	M3		KS	62 144	KT		KU	62 144
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers						KV	31 766	KW		KX	28 227	
		Matériel de transport						KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers						LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ			
Avances et acomptes						LK		LL		LM				
TOTAL III						LN	93 910	LO		LP	90 371			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T			
	Autres participations						8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V			
	TOTAL IV						LQ		LR		LS			
Total général (I + II + III + IV)								ØG	93 910	ØH		ØJ	90 371	
CADRE B - IMMOBILISATIONS						Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence				
						Par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains							IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF		
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions				IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK	124 288		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers						IU		MM		MN	59 993	
		Matériel de transport						IV		MP		MQ		
		Matériel bureau et informatique, mobilier						IW		MS		MT		
		Emballages récupérables et divers						IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF		
TOTAL III						IY		NG		NH	184 281	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations						IO		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F		2G	
	TOTAL IV						I3		NJ		NK		2H	
Total général (I + II + III + IV)								I4		ØK		ØL	184 281	ØM

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : AB BATIMENT						Néant ☒
Exercice N dos le 30/06/2023						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] (5)
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	1	2	3	4	5	
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. Industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	TOTAUX					
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».						
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL				
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice						
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice						-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice						=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

6. AMORTISSEMENTS

DGFRP N° 2055-SD

Désignation de l'entreprise : <u>AB BATIMENT</u>										Néant ☐	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement				CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial				RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles				PE		PF		PG		PH	
TOTAL I				RK		RM		RN		RO	
Terrains				PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		QA	63 111	QB		QC	63 111
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers			QD		QE	25 675	QF		QG	25 675
	Matériel de transport			QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT	
TOTAL II				QU		QV	88 786	QW		QX	88 786
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				QN		QP	88 786	QQ		QR	88 786
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M8	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RO	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P8	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Installations gales., agenc. et aménag.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL			NM			NO			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)		NY	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)		NZ			
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES											
				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à évaluer								Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD

Désignation de l'entreprise : <u>AB BATIMENT</u>					Néant ☒	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participations	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III		7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI					1O	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Désignation de l'entreprise : <u>AB BÂTIMENT</u>										Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
						1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL				UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP				UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT				UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA										
	Autres créances clients		UX				76 533		76 533				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	)	Z1							
	Personnel et comptes rattachés		(X)				UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ										
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB									
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)		VC										
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR										
	Charges constatées d'avance		VS										
	TOTAUX		VT				76 533		VU		76 533		VV
REMOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice				VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
						1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y											
Autres emprunts obligataires (1)		7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A											
Fournisseurs et comptes rattachés		8B				88 132		88 132					
Personnel et comptes rattachés		8C											
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D											
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				0						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW				36 384		36 384				
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilées		VQ										
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J											
Groupe et associés (2)		VI											
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K											
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		ZZ											
Produits constatés d'avance		8L											
TOTAUX		VY				124 516		VZ		124 516			
REMOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ									
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK									
	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL									

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2009 A 50

Désignation de l'entreprise : AB BATIMENT		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐			
I. RÉINTÉGRATIONS						Exercice N clos le 30/06/2023		
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	178 851	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés					WB		
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles		XX	XW	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI					XY		
	Impôt sur les sociétés					IF	108 245	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI	L7	K7	
	Régime particulier / impositions différées	Moins-values nettes à long terme					I8	
- Imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)								
- Imposées au taux de 0%					ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs					WN			
- Plus-values nettes à court terme								
- Plus-values soumises au régime des fusions					WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires		SU	Zones d'entreprises		SW	
					Quote part de 12% des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
TOTAL I						WR	287 096	
II - DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.						WT		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc.						WU		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme					WV		
	- Imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)							
	- Imposées au taux de 0 %					WH		
	- Imposées au taux de 19 %					WP		
	- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure					WW		
	- Imputées sur les déficits antérieurs					XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19%					IF		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée					WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts : ()					2A	XA	
	Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation							
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX			
Deductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer						ZY		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Reprise d'entreprises en difficulté (art 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art 44 sexies)	L2	J E I (art. 44 sexies A)	L5	XF
				S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
		ZFU – TE (art. 44 octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XS	
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH	)	XG	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD			
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL					
		Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage	Y2					
TOTAL II						XH		
III - RÉSULTAT FISCAL								
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.		Bénéfice (I - II)		XI	287 096			
		Déficit (II-I)			XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)					XL			
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)				XN	287 096			
					XO			

10.

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise : <u>AB BATIMENT</u>				Néant ☒	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler ci-dessous)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges			8X		8Y
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation			9D		9E
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer			9K		9L
Totaux (Cadre III)			YN		YO
Totaux à reporter au tableau 2058-A			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1			
				Montant net à la fin de l'exercice	

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>AB BACIMENT</u>										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	109 412	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
						- Autres réserves	ZD				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	144 909		Dividendes		ZE				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF				
	Total I	ØF	254 321		Report à nouveau		ZG	254 321			
								Total II	ZH	254 321	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N	Exercice N-1
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7			YQ						
	Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance				YT						
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8			XO						
	Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS						
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES			ST						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052				ZJ						
	Taxe professionnelle, CFE, CVAE				YW						
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS			9Z						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052				YX						
TVA	Montant de la TVA collectée				YY						
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ						
DIVERS	Montant brut des salaires				ØZ						
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition				ØS						
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société				ZK						
	Numéro de centre de gestion agréé	XP		Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI	ZR	Non					
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur				RH						
RÉGIME DE GROUPE	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre	JA		Plus values à 15%	JK		Plus values à 0%	JL			
				Plus values à 10%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus values à 15%	JN		Plus values à 0%	JO			
				Plus values à 10%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale				JH		N° SIRET société mère	JJ			

Désignation de l'entreprise : <u>AB BATIMENT</u>						Néant ☒	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées					
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
7	8			9	19 %	15 % ou 12,8 %	
10	11	12	13	14	15	16	17
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
TOTAL							
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme			A	Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)			C
Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)				Cadre C : autres plus-values taxables à 19 %			
Cadre C : autres plus-values taxables à 19 %							

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

13.

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

[illegible]

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Désignation de l'entreprise <u>AB BATIMENT</u>		Néant ☒				
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)						
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %		
1		2	3	4		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N				
		N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
N-10						
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

15.

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

Désignation de l'entreprise : <u>AB BATIMENT</u>					Néant ☒		
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4	5			

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : <u>AB BATIMENT</u>		Néant ☐	
Exercice ouvert le: <u>01/07/2022</u> et clos le: <u>30/06/2023</u>		Données en nombre de mois : <u>12</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP	17	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 957 834	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
Total 1	OX	1 957 834	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
Total 2	OM		
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	44 299	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	455 657	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OG		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Total 3	OJ	499 956	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	1 457 878
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 457 878	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 957 834	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	17	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY - GZ	du	01/07/2022
Date de cessation	HR	au	30/06/2023

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : AR BATIMENT - SIREN : 920470334				Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :					
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :							
Titre		M		Nom complet		AZZAFZAF MOHAMED	
Nom marital				% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		20/05/1981		N° Département		099	
		Commune		TAZOURAKTH		Pays	
						ALGÉRIE	
Adresse :							
36 RUE DU 22 AOUT 1944							
91290 ARPAGON							
FRANCE							
Titre		M		Nom complet		AYOOB HASNAIN	
Nom marital				% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		15/02/1980		N° Département		099	
		Commune		DHOK		Pays	
						PAKISTAN	
Adresse :							
40 RUE DE L'ESSONNE							
91000 EVRY COURCOURONNES							
FRANCE							

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : AB BATIMENT - SIREN : 820470334		Néant ☒
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		